
Intitulé du Groupe de Travail « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (ERS EDCH)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Le groupe de travail « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres physico-chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH) est constitué pour traiter des évaluations de risques sanitaires liés à la présence dans l'eau destinée à la consommation humaine (eau du robinet, eau de source, etc.) de **contaminants chimiques historiques** ou de **micropolluants** (pesticides, résidus de médicaments, etc.). Ces travaux s'inscrivent dans la thématique « eaux et risques chimiques » de l'Agence : <http://www.anses.fr/fr/content/eaux-et-risques-chimiques>.

Ce groupe de travail prendra le relais des différents groupes de travail qui ont œuvré à l'évaluation des risques sanitaires associés aux situations de dépassement des limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ainsi qu'à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de contaminants chimiques non réglementés dans ces eaux.

Il sera rattaché au comité d'experts spécialisé (CES) « Eaux » et pourra travailler en lien avec d'autres collectifs d'experts de l'agence dont le CES « Évaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » et le CES « Valeurs sanitaires de référence ».

Sur la base d'évaluation de risques sanitaires, ce groupe pourra émettre des recommandations destinées aux organismes de gestion des risques afin :

- d'apporter les éléments sanitaires nécessaires à la fixation de seuils sanitaires dans les EDCH (dérogation, restriction d'usages, etc.) pour les contaminants chimiques pouvant être présents dans les EDCH ;
- proposer des recommandations de gestion de risques liés à la situation de contamination locale de la ressource en eau.

■ **Rôle et missions :**

Le groupe de travail sera chargé du traitement des saisines émanant majoritairement du ministère chargé de la santé portant sur des :

- demandes d'avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à des situations de dépassement de limites et références de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine fixées par la réglementation ;
- demandes d'avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de contaminants physico-chimiques non réglementés dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Certaines situations de contamination de la ressource peuvent nécessiter une expertise en délais très contraints. Le groupe de travail a aussi la capacité de s'autosaisir.

■ **Composition et fonctionnement du GT :**

Les membres du GT sont nommés *intuitu personae* par le directeur général pour une période de 3 ans.

Le GT « ERS EDCH » se réunit environ six fois par an. En cas de besoin, des réunions téléphoniques pourront également être organisées. Il sera coordonné par l'Unité d'évaluation des risques liés à l'eau de l'Anses.

Ce GT sera composé d'une dizaine d'experts dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres dans des disciplines scientifiques multiples et complémentaires nécessaires à l'instruction des saisines.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées ».

En plus d'une participation assidue en réunion, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de partie(s) des avis dans leur champ de compétence, par une relecture critique des documents et par une participation aux discussions.

Des experts complémentaires au GT pourront être nommés en cas de besoin sur des questions ponctuelles et spécifiques. Des auditions peuvent être sollicitées par les experts et des collaborations avec d'autres agences sanitaires sont envisageables.